

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Reçu en préfecture le 23/03/2026

COMMUNE DE SAUCHY-CAUCHY

Publié le

Mairie de SAUCHY-CAUCHY, 1 rue de la Viéville 62860 SAUCHY-CAUCHY

ID : 062-216207803-20260322-D102026-DE

S'LO

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à 10 heures 00 minute, le Conseil municipal de la Commune de SAUCHY-CAUCHY, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien SENECHAL, Maire.

Date de la convocation : 16/03/2026

Etaient présents : J. SENECHAL, M. MATHON, F. ADAMSKI, A. SALMON, B. CARPENTIER, R. BANAS, C. CLIQUE, M. MAHIEUX, F. MALVOISIN, C. ROSSI, G. SUDOLSKI.

Etait excusé : /

Etait absent : /

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : B. CARPENTIER

N° d'ordre : N° 10/28

N° interne : 10/2026

## ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7 et L 2122-7-1 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints et la délibération du 22 mars 2026 (N° interne 09/2026) fixant le nombre d'adjoints au Maire à 3 ;

Sous la présidence de Monsieur SENECHAL Julien, le Maire nouvellement élu ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste paritaire, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Considérant qu'après l'appel à candidatures, il est procédé au vote.

### Une liste a été déposée, composée des candidatures suivantes :

1 – Mme MALVOISIN Francine (candidate au poste de 1<sup>er</sup> adjoint)

2 – M. CARPENTIER Bernard (candidat au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint)

3 – Mme MATHON Martine (candidate au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint)

### Après dépouillement du vote, à bulletin secret, la liste a obtenu les résultats ci-après :

#### *1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote ..... 0

Nombre de votants ..... 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0

Nombre de suffrages blancs..... 1

Nombre de suffrages exprimés ..... 10

Majorité absolue ..... 6

Les membres de la liste ont obtenu : 10 voix (dix voix)

Les membres de la liste sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste et sont immédiatement installés.

Ainsi fait en séance les jour, mois et susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire, SENECHAL Julien

Le secrétaire de séance, CARPENTIER Bernard



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le .....